



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.



Deutscher Bundestag

## REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

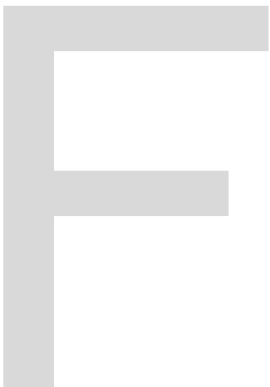
*Bonn, 12 novembre 2017*

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire,  
le Parlement des Fidji et le Parlement allemand

### Document final

**Adopté par consensus le 12 novembre 2017**

1. Nous, parlementaires du monde entier, réunis à Bonn à l'occasion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP23), sous la présidence de la République des Fidji, sommes préoccupés par la hausse des températures moyennes mondiales qui affichent des records de chaleur depuis trois années consécutives. Nous constatons en outre avec la plus grande inquiétude et tristesse que de nombreuses régions du monde paient aujourd'hui déjà un lourd tribut au réchauffement climatique, qui se manifeste sous la forme de phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les sécheresses et les ouragans.
2. L'Accord de Paris prévoit des transformations au niveau de l'économie réelle et dans l'industrie financière, et il représente à ce titre une étape importante dans la lutte pour la protection du climat. Pour la première fois, presque tous les Etats de la planète ont défini des contributions nationales visant à lutter contre les changements climatiques au moyen de mesures pour atteindre ces objectifs de contributions. L'Accord de Paris prévoit en outre le déploiement d'un soutien sous plusieurs formes, notamment des mesures financières, de renforcement des capacités, ainsi que le transfert et la mise au point de technologies en faveur des pays les moins avancés, afin de les encourager à exécuter des activités d'atténuation et d'adaptation.
3. Nous nous félicitons que la communauté internationale ait réaffirmé son engagement à mobiliser quelque 100 milliards de dollars E.-U. par année, jusqu'à 2020, pour soutenir les mesures prises au niveau international en faveur de la protection du climat.
4. Les changements climatiques et leurs répercussions constituent une menace existentielle pour l'humanité. Nous réaffirmons notre détermination à maintenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de deux degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée dans nos parlements nationaux et régionaux pour limiter la hausse des températures à 1,5 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels. A cet effet, nous mettrons à profit les instruments disponibles afin de renforcer le dialogue en la matière au sein de la société et d'entamer les processus nécessaires avec les parties intéressées. Nous veillerons sans relâche à ce que la capacité d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques soit renforcée et à ce que la résilience à ces changements soit encouragée. En outre, nous nous attacherons à garantir que nos politiques fiscales et d'investissement soient conformes aux objectifs de l'Accord de Paris et que les flux financiers soient compatibles avec un développement à bilan carbone neutre.
5. L'Accord de Paris a été rapidement ratifié et est entré en vigueur le 4 novembre 2016, dans l'année qui a suivi son adoption. Ce processus accéléré souligne l'importance de cet instrument et témoigne de la détermination de la communauté internationale à lutter efficacement contre les changements climatiques. Nous saluons ces efforts et encourageons tous les Etats qui n'ont pas encore ratifié l'Accord à le faire, à prendre des mesures d'atténuation concrètes d'ici à 2020 et à présenter leurs contributions déterminées au niveau national. De plus, nous constatons avec satisfaction que plusieurs Etats ont déjà communiqué leurs stratégies à long terme en vue d'un



développement sans effet sur le climat, et nous invitons tous les Etats à élaborer de telles stratégies et à les soumettre d'ici à 2020, comme convenu à Paris. La communauté internationale est déjà bien engagée sur la voie qu'elle a entrepris de suivre : le Forum des pays vulnérables aux changements climatiques (*Climate Vulnerable Forum*) a fait part de son intention de parvenir à une production de 100 pour cent d'énergie renouvelable d'ici à 2050, et plusieurs pays ont déjà présenté leurs contributions déterminées au niveau national.

6. L'Accord de Paris s'inscrit dans le cadre d'une série d'actions et de conférences internationales concluantes, notamment l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015), la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (2015), le Sommet des Nations Unies sur le développement durable (2015) et l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (2016), la Conférence des Nations Unies sur la diversité biologique (2016) et la Conférence des Nations Unies sur les océans (2017). Ces nombreuses manifestations attestent clairement de la détermination de la communauté internationale à relever les grands défis mondiaux et à prendre les mesures nécessaires à cet effet. Nous saluons par ailleurs l'engagement des nombreuses parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales ainsi que les initiatives mises en place récemment telles que le Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale en faveur du climat et le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national (*NDC Partnership*), qui sont la preuve d'une volonté d'agir largement partagée.

7. Les efforts que les Etats ont entrepris de déployer à Paris ont été poursuivis avec succès lors de la Conférence de Marrakech sur les changements climatiques de 2016. Le monde politique a émis un signal fort en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et les prochaines étapes ont été définies. A Bonn, il s'agira en premier lieu de poser les bases nécessaires à l'adoption d'un important règlement lors de la COP24 en 2018. Il faudra également établir un plan pour un premier inventaire des objectifs d'atténuation (dialogue de facilitation 2018) et définir des moyens concrets de rehausser le niveau d'ambition en matière d'atténuation.

8. Tous les Etats sont appelés à actualiser les contributions déterminées au niveau national qu'ils avaient initialement établies à l'horizon 2020, ou à en déclarer de nouveaux en vue de réaliser les objectifs de l'Accord. Nous œuvrerons au sein de nos parlements, dans le cadre du dialogue de facilitation 2018, afin de veiller à ce que les futurs investissements soient conçus dans l'optique de la réalisation des objectifs en matière de protection du climat.

9. Etant donné les niveaux annuels d'émissions de CO2 toujours trop élevés et l'écart alarmant entre les réductions nécessaires et les engagements pris à Paris, les pays développés parties devront s'engager dans la voie de la réduction des émissions en chiffres absolus dans tous les secteurs de l'économie et les pays en développement parties devront continuer d'accroître leurs efforts d'atténuation conformément aux principes d'équité et de responsabilités communes, mais différenciées, et aux capacités respectives, au vu des différentes circonstances nationales. Ils sont encouragés à passer progressivement à des objectifs de réduction ou de limitation des émissions à l'échelle de l'économie. Il convient désormais de préparer le terrain pour que des changements structurels puissent être amorcés en temps utile et pour mettre un terme à l'allocation de subventions aux énergies fossiles, qui sont néfastes pour le climat. Au niveau national, la mise en œuvre de l'Accord de Paris doit accorder une large place aux secteurs de l'industrie, de l'agriculture, des transports, du chauffage et du refroidissement, et des forêts et de l'infrastructure écologique. Il importe en particulier de prendre rapidement des mesures concrètes afin que les objectifs d'atténuation fixés à Paris puissent être atteints d'ici à la seconde moitié de notre siècle.

10. Dans de nombreuses régions du monde, les énergies renouvelables coûtent aujourd'hui déjà moins cher que les sources d'énergies fossiles. Il existe donc un intérêt économique à ne plus utiliser des énergies néfastes pour le climat. En outre, le développement des énergies renouvelables à l'échelle mondiale ainsi qu'un meilleur rendement énergétique contribuent pour beaucoup à la création d'emplois verts et à la lutte contre la pauvreté. Au vu de ces avancées, nous encourageons tous les Etats du monde à revoir leurs contributions déterminées au niveau national et à les adapter en conséquence.

11. Nous, parlementaires du monde entier, considérons la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, organisée à Bonn sous la présidence de la République des Fidji, comme une étape importante dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. A cet égard, nous exprimons ici notre volonté de porter une attention particulière aux intérêts des Etats les plus vulnérables.